

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 3 : "St-Antoine / Saint-Claude / les Carles"

***VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014 à 18 heures,
Tennis Club***

Etaient présents :

Monsieur le Maire
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
M. BERARD, premier adjoint,
M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier,
M. PERRAULT, conseiller municipal délégué,
M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué
Mme CATINO, directeur général adjoint des services,
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,
M. NICOLA, chef de poste de la Police Municipale,
M. BORDI, agent du service des « comités de quartiers »,
Major ROBINET, représentant la brigade de la Gendarmerie,

Mme GUILLEMARD, coprésidente représentant les administrés,
Mme ETIENNE, coprésidente suppléante représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés:

Monsieur le Maire
Mme SIRI, présidente suppléante du quartier

* * *

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 13^e session des Comités de Quartiers qui s'inscrit dans la continuité du précédent mandat.

Si tous les problèmes n'ont pas été résolus, pour beaucoup d'entre eux des solutions ont été apportées. L'important est d'assurer le suivi aux différentes requêtes formulées.

M. GIRAUD rappelle une nouvelle fois aux riverains la nécessité pour les services municipaux d'avoir connaissance des dysfonctionnements constatés. Des numéros sont disponibles à cet effet.

Des remerciements sont également adressés à Mmes GUILLEMARD et ETIENNE qui ont accepté de renouveler leur collaboration au sein des ses rencontres.

A l'appui d'un document PowerPoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble puis plus spécifiquement le quartier.

LOGEMENTS

249 logements seront construits sur les trois sites dits Les Lices, Le Couvent et l'ancien Hôpital, dont :

- ACCESSION : 82 logements (dont 10 pour la dation)
- SOCIAL et INTERMÉDIAIRE : 167 logements
- 2000m² de bureaux et commerces
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 avenue Foch) dont un parking public de 100 places.

Concernant « les Lices », 53 logements sociaux ont été livrés.

Le programme dit « Le Couvent » est en cours. Le gros-œuvre et les cloisonnements intérieurs sont achevés. Les enduits de façades sont en cours de réalisation. La livraison est prévue pour avril 2015.

Le chantier situé sur le site de « l'ancien Hôpital » a débuté. Il y est prévu 132 logements dont 80 sociaux et intermédiaires. Le terrassement pour les parkings souterrains est terminé pour la partie « accession » et en cours pour la partie « sociale ». Les stationnements seront situés en sous-sol sur deux niveaux. Un parking souterrain de 100 places sera restitué à la Ville.

Le démarrage des travaux d'élévation des bâtiments est prévu pour décembre 2014 pour la partie « accession » et en mars 2015 pour le volet social.

La réhabilitation du bâtiment Foch est en cours.

La livraison du programme est prévue pour l'été 2016.

M. GIRAUD rappelle à cette occasion le maintien sur SAINT-TROPEZ du cabinet de radiologie qui se situe, désormais, au rez-de-chaussée des immeubles construits en face de la cave coopérative. La volonté des élus étaient de conserver ce service sur le territoire communal.

ASSAINISSEMENT

Des travaux de réhabilitation du réseau pluvial et d'assainissement ont été réalisés, au printemps, entre le Pilon et la Bouillabaisse. Le coût des travaux s'élève à 610.000 €.

GIRATOIRE de la BOUILLABASSE et ABORDS

L'aménagement de ce nouveau giratoire a été réalisé par le Conseil Général.

La création d'un plateau ralentisseur a été effectuée par la Ville, ainsi que le renforcement de l'éclairage public et le remplacement de l'armoire de commande des feux tricolores, pour un coût de 80.000 €.

M. HAUTEFEUILLE tient à signaler qu'après avoir observé les utilisateurs durant la saison estivale, ce nouveau carrefour donne satisfaction.

ROUTE des CARLES

Deux ralentisseurs ont été créés, route des Carles, à la demande des propriétaires de l'hôtel « Bella Vista », afin de sécuriser le secteur. Coût : 28.000 €.

CHEMIN SAINT-ANTOINE

Des équipements anti-stationnement ont été disposés sur cette voie. Coût 1.500 €.

CHEMINEMENT PIETONNIER

Différents matériels sécuritaires ont été disposés, sur le territoire communal, afin d'améliorer le cheminement des piétons notamment au carrefour des Carles.

TRANSPORT PUBLIC

Des améliorations ont été apportées cette année, notamment le renouvellement des retours des plages plus tardifs. De plus, un nouvel arrêt a été matérialisé au niveau de la résidence du Moulin Blanc.

A partir de 2015, le service sera de nouveau payant. Le trajet sera facturé 0,50 €.

Un abonnement sera possible, pour 10 € par an, pour les 10-16 ans et les plus de 65 ans domiciliés à Saint-Tropez.

Le transport sera gratuit pour les moins de 10 ans accompagnés d'un adulte et pour les invalides de plus de 75 % sur présentation de la carte d'invalidité.

Les abonnements seront vendus au CCAS et les tickets dans les navettes.

Une précision est apportée concernant le paiement des trajets. La décision n'a absolument pas été motivée par la recette générée. Cet encaissement permettra en revanche à la Ville d'être assujettie à la TVA et de bénéficier d'environ 40.000 €.

La gratuité attribuée aux jeunes sera repoussée jusqu'à 18 ans. En effet, les horaires de ces navettes ont été revus pour les faire coïncider avec les transports scolaires et bon nombre de lycéens sont concernés par cette tranche d'âge. Cette requête, fort justifiée, sera prise en compte.

A titre d'information, il est rappelé que le budget du Transport Public Urbain et des cars scolaires représente 500.000 € par an et génère très peu de recettes.

SECURITE

Des améliorations ont été apportées cette année dans ce domaine : ✓

- mise en place de patrouilles mixtes « Gendarmerie / Police Municipale », durant la période estivale (juillet / août), de nuit, en pédestre, dans les secteurs du Port et de la Vieille Ville,
- poste d'ilotage en mairie,
- renforcement de la brigade de nuit,
- mise en place de patrouilles de Gendarmerie, sur le marché, afin de lutter contre les pickpockets,
- renforcement des patrouilles à l'occasion de la braderie.

De plus, des logements ont été mis à la disposition des gendarmes afin de permettre l'accueil des renforts. Ces locaux ont été aménagés dans l'ancienne crèche située à proximité de l'Escouleto. Ce sont donc 37 renforts de gendarmes qui ont été logés sur le territoire communal.

VIDEO PROTECTION

De nombreuses dispositions sont en cours afin d'améliorer ce système de sécurité :

- création d'un dispositif de lecture automatique de plaques d'immatriculations (LAPI) au rond-point de la Bouillabaisse, à l'entrée / sortie de la Commune, afin de renforcer le contrôle du trafic routier (communal et intercommunal),
- 2 nouvelles caméras dans les zones commerçantes,
- 1 caméra fixe dans le secteur du Pilon,
- 7 caméras à la fourrière automobile municipale (directives préfectorales),
- 3 caméras « nomades » dans les périmètres de vidéo-protection de la route des Plages, la route des Salins, le chemin du Pinet,
- extension du dispositif du Centre de Surveillance Urbain (CSU) pour prendre en compte les nouveaux équipements et remplacement des écrans du mur d'images.

Le système LAPI sera un outil très appréciable pour les services de police.

Le **Major ROBINET** précise en effet qu'avec cet équipement, en fonction des signalements, les gendarmes pourront identifier des contrevenants plus facilement. Le dossier administratif est actuellement en cours de validation auprès des services préfectoraux et de la C.N.I.L. (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Le Major tient à relever une augmentation significative de plus de 30 % du taux de résolution des litiges grâce à la vidé protection.

RECENSEMENT

Tous les cinq ans, la population est recensée. Le prochain recensement se déroulera, à SAINT-TROPEZ, du 15 janvier au 14 février 2015.

17 agents recenseurs recrutés par la mairie se présenteront aux domiciles des administrés, munis d'une carte de l'INSEE.

Une nouveauté est à souligner. Il sera désormais possible de se recenser en ligne, sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Sinon, le questionnaire papier reste d'actualité et sera à remettre à l'agent ou à déposer en mairie ou auprès de la direction régionale de l'INSEE.

Pour toute question, la mairie met en place un service dédié spécifiquement à l'organisation de ce recensement :

Référent : Virginie LAURENT

Ligne directe : 04 94 55 90 63

Adresse mail : recensement2015@ville-sainttropez.fr

Monsieur GIRAUD rappelle l'importance de ce recensement. Le nombre d'habitants détermine en effet les dotations de l'Etat versées à la Commune.

ECOLOGIE

Avec l'accord de la Ville, la société « plusdebornes », moyennant paiement d'une autorisation d'occupation, a équipé 8 emplacements de charge pour les véhicules électriques :

- 2 bornes chemin de l'Estagnet, du 1^{er} avril au 31 octobre,
- 4 bornes sur le parking du Port, dont 2 du 1^{er} novembre au 31 mars,
- 2 bornes en haut de la place du XVe Corps.

Le bilan réalisé par le gérant de la société est très positif.

PROPRETE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement » assure le nettoyage de la Ville.

La collecte des ordures ménagères relève en effet dorénavant de la Communauté de Commune.

Le service municipal Environnement reste le référent pour toutes vos demandes concernant ce domaine 0800 828 123.

La direction des déchets de la Communauté des Communes, par l'intermédiaire de l'ambassadrice du tri désigné pour la Commune, Magali KINDERSTUTH, est joignable au 04 94 96 06 68.

PAROLE AUX ADMINISTRES

Route des Plages

Projet de giratoires

Des informations sont demandées concernant le projet de réalisation de plusieurs giratoires sur la route des plages.

M. GUIBOURG informe les participants qu'à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, approuvé en juin 2013, des emplacements réservés étaient prévus. La Direction Départementale de l'Équipement (service dépendant du Conseil Général), a supprimé toutes ces réservations. Tous les projets ont donc été annulés concernant la route des plages.

M. HAUTEFEUILLE intervient pour signaler qu'il y aura tout de même un « tourne à droite » et un « tourne à gauche » lors de la création de la future cave coopérative.

Stationnement

Tous les mardis, samedis et jours de grande affluence, les véhicules sont garés le long de cette voie. Les piétons et les cyclistes sont dans l'obligation d'emprunter la voie de circulation.

M. GIRAUD rappelle aux participants que la commune n'a pas les moyens humains et matériels permettant de maîtriser tous ces flux.

De plus, de nombreux camions et voituriers stationnent leurs véhicules au carrefour des Marres, masquant ainsi la visibilité des automobilistes qui souhaitent rejoindre l'axe principal de la route des Plages.

M. HAUTEFEUILLE propose la mise en place de balises sur une certaine distance. Ces équipements empêcheront le stationnement.

Le **Major ROBINET** sensibilise les riverains sur la nécessité de signaler les débordements auprès des services de police en temps réel.

M. GIRAUD rappelle que de nombreux aménagements sécuritaires ont été réalisés à la suite des réunions de quartiers. Ils peuvent, certaines fois, entraîner des effets pervers comme par exemple devant l'établissement « Chez Cindy » puisque les contrevenants stationnent dorénavant devant le trottoir.

Giratoire de la Bouillabaisse

Un riverain signale la mauvaise visibilité lorsque les usagers arrivent à ce carrefour, en provenance de la route des plages. Si le ralentisseur est tout à fait utile, il aurait du être réalisé plus près des feux afin de faire ralentir au maximum les véhicules à l'entrée du giratoire.

M. HAUTEFEUILLE rappelle que l'implantation de ce ralentisseur a été validée par le Conseil Général, en tenant compte des commerces, de l'arrêt de bus et du passage protégé.

Nouvelle Cave Coopérative

Des précisions sont demandées concernant les accès qui seront créés au niveau de ce nouvel équipement.

M. GUIBOURG annonce que deux accès seront créés :

- route des Plages pour le public,
- route des Carles pour le personnel.

Il est toutefois précisé que le permis de construire n'est pas encore tout à fait finalisé à ce jour.

Les riverains souhaitent la création d'un carrefour englobant la sortie de la zone artisanale, au niveau de l'entrée de la nouvelle cave.

M. GUIBOURG rappelle que ce projet était souhaité par les élus mais ne relève pas de leur compétence. Cette voie est la propriété du Conseil Général.

Parking

Les riverains s'interrogent sur la création d'un parking dans le secteur.

M. GUIBOURG informe l'assemblée qu'un emplacement a été réservé au Plan Local d'Urbanisme afin de créer un parking de délestage dans le quartier. A ce jour, aucun projet n'est en cours.

M. HAUTEFEUILLE tient à préciser que le parking du Port est complet uniquement 20 à 25 jours par an. Il est donc très important de réfléchir avant de créer d'autres équipements de ce type, générateur d'investissements considérables.

Chemin de Bestagne

Un ilot sécuritaire est en cours de réalisation. Des contrevenants continuent à stationner dans le secteur réduisant ainsi la voie de circulation.

M. PERRAULT donnera des consignes afin que des verbalisations soient effectuées.

Zone Artisanale

Propreté

Toujours les mêmes problèmes de propreté sont constatés dans la zone artisanale générés par certains commerçants, peu scrupuleux. Une poissonnerie, en effet, occasionne des nuisances sonores et olfactives.

Les riverains tiennent à souligner le bon déroulement du nettoyage par la société PIZZORNO qui n'est absolument pas en cause. Toutefois, les traverses du quartier, qui relèvent du domaine privé, ne sont toujours pas nettoyées.

Les herbes folles ne sont pas retirées régulièrement. Cela donne une mauvaise image du secteur.

M. PERRAULT demande que l'agent assermenté intervienne dans les meilleurs délais. Parallèlement, une visite sera organisée sur site. De plus, si des problèmes d'hygiène sont constatés, ils seront signalés.

Stationnement - Circulation

Les riverains souhaitent que durant l'été, tous les matins, de 7 h à 9 h, la police municipale soit sur place et contrôle l'entrée de la zone artisanale. En effet, ce secteur, très fréquenté, fait l'objet d'une circulation à grande vitesse et d'un stationnement anarchique problématique pour les riverains et les usagers.

De plus, tout au long de l'année, des véhicules sont garés, en épi, au droit du commerce CAPPUCCIO. Ils empêchent la visibilité et ne permettent pas le nettoyage.

Il est proposé la mise en place de parcmètres ou de zone bleue afin de permettre de mieux maîtriser le stationnement et éliminer ainsi les voitures « ventouses ».

M. PERRAULT informe les participants que les élus sont tout à fait prêts à trouver des solutions au cas par cas. Une visite sur place sera organisée très prochainement, en partenariat avec les services techniques. Un bilan sera dressé et des dispositions prises.

M. LESCA constate en effet que la zone est très fréquentée. Beaucoup de véhicules y stationnent en permanence réduisant considérablement les possibilités de rotations. Des vérifications doivent être effectuées.

M. PERRAULT tient à rassurer l'assemblée. Les élus vont s'atteler à ce problème et proposerons des aménagements à l'occasion de la prochaine rencontre, prévue en mars. En attendant, des mesures de prévention et de rappel à l'ordre seront opérées.

Un rappel des règles sera fait auprès des professionnels et des mesures de répression seront prises.

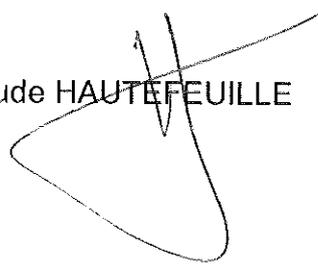
Il s'agit d'un problème de responsabilité. Une solution alternative doit être trouvée en attendant qu'un projet de parking soit réalisé dans le secteur.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Président du Quartier,

Claude HAUTEFEUILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts from the left, goes up and over, then down and back to the left, ending in a small hook. The signature is written over the printed name 'Claude HAUTEFEUILLE'.